

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 53 (1965)

**Heft:** 51

**Artikel:** Allo la ville, ici la campagne : le budget des paysannes : [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-271044>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NEUCHATEL

# Election du Grand Conseil

## Le pouvoir législatif

Le Grand Conseil représente le peuple.

Il détient le pouvoir législatif.

Il fait les lois, vote le budget, contrôle le gouvernement.

Il exerce le droit de grâce.

Il siège à la salle du Grand Conseil, au Château.

Ses séances sont publiques. Toutefois, pour l'examen de certaines questions, il peut siéger à huis clos.

## Les candidates

### DISTRICT DE NEUCHATEL

#### PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Clémence Popesco-Borel, médecin gynécologue, Neuchâtel.

Mme Janine Robert-Challandes, avocate, assesseur à l'Autorité tutélaire et juge au tribunal matrimonial ; conseillère générale de Saint-Blaise.

#### PARTI RADICAL

Mme Tilo Frey, professeur à l'école de commerce, conseillère générale, Neuchâtel.

Mme Schaer-Robert, avocate, Neuchâtel.

#### PARTI SOCIALISTE

Mme Favre-Rognon, infirmière diplômée, députée, conseillère générale, est intervenue efficacement en faveur de l'enfance en âge scolaire, Neuchâtel.

Mlle Marcelle Blanc, secrétaire au dispensaire antituberculeux, Neuchâtel.

#### POP

Mme Esther Plüss, employée de fabrication, Neuchâtel.

Mme Suzanne de Ribaupierre, ménagère, Neuchâtel.

### DISTRICT DE BOUDRY

#### PARTI LIBÉRAL

Mlle Paulette Henriod, secrétaire de direction, Corcelles.

#### PARTI SOCIALISTE

Mlle Thérèse Scuri, sage-femme, conseillère générale, députée, s'est préoccupée des économiquement faibles, Auvernier.

### DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS

#### PARTI LIBÉRAL

Mme Berthe Montandon, membre de l'Association des femmes paysannes, Travers.

#### PARTI RADICAL

Mme Emilia Hainard, membre de l'Association des femmes paysannes, Les Bayards.

#### PARTI SOCIALISTE

Mme Emmy Gruber, ouvrière d'usine, Fleurier.

### DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

#### PARTI LIBÉRAL

Mme Marie-Louise Jacot-Besson, membre de l'Association des femmes paysannes.

## Les femmes

qui ont conscience de leurs responsabilités de leurs droits de leur pouvoir

## vont voter

Elles votent aussi pour les candidates, car celles-ci sauront défendre leurs idées et leurs intérêts.



### CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHATEL - TÉL. (038) 5 73 44  
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95

## Allo la ville, ici la campagne

# Le budget des paysannes

## II

Pour notre deuxième exemple, nous avons choisi deux exploitations de montagne d'une certaine importance puisque l'une a une superficie de 45 ha. et l'autre de 30 ha. environ. Ce sont des domaines sans cultures où les apports de la ferme au ménage sont infiniment moins importants qu'en plaine.

### II a) EXPLOITATION DU JURA

#### I. Le domaine

Superficie totale de 65 poses vaudoises ou 29,25 ha., dont 13,50 ha. de pâtures. Aucune culture, si ce n'est 40 ares d'orge, altitude 1100 m. Bétail : 13 vaches, 8 génisses, 2 veaux Basse-cour : pas de poules, quelques lapins.

#### II. La famille

Père, mère, trois enfants de 20, 14 et 11 ans à la maison, un de 18 ans en apprentissage. Pas d'employés.

#### III Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante :  
 4/5 par la paie du lait  
 3/5 par des ventes de bétail  
 1/5 des gains accessoires, des subsides divers et les allocations familiales.

#### IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 8500 fr. à 9000 fr. par an pour couvrir les dépenses du ménage et de la famille. Cette somme provient avant tout de la paie du lait, cependant, quelques dépenses importantes d'habillement, les impôts, les écolages ont été payés lors de ventes de bétail.

#### 1. Nourriture

	Production	Achats
Epicerie, boulangerie, boucherie, etc.		2986.70
Lait : 1200 litres à 63 ct.	756.—	
Porc : 54 kg. à 3 fr. 50 (1/2 porc)	189.—	
Lapins : 4 à 10 fr.	40.—	
	985.—	2986.70

L'altitude se fait sentir : ni légumes, ni fruits, ni pommes de terre. Tout doit être acheté.

#### 2. Autres dépenses

Vêtements	1291.80
Amélioration du mobilier, linge de maison	137.—
Loyer (6 pièces, mi-confort)	1200.—
Chaufrage	120.—
Produits de nettoyage	150.—
Eau, électricité, téléphone	443.20
Impôts	432.80
Assurance-vie	94.80
Médecin-dentiste, assurance maladie	514.—
Journaux, livres, conc. radio	76.15
Argent de poche, sorties, coiffure, participation aux sociétés locales	820.—
Ecolage et pension des enfants	2244.60
	2305.—
	8659.60

La production propre couvre à peine le quart des besoins de la famille. Dans ce budget, un peu plus large que le précédent (915 fr. par mois, environ) la part de la nourriture n'est plus que 36,2 % du total.

#### II. b) EXPLOITATION DES PRÉALPES

#### I. Le domaine

Superficie totale de 100 poses vaudoises, soit 45 ha., dont 22,5 ha. en pâtures — aucune culture — altitude : 1200 à 1700 m. (pâtures).

Bétail : 10 vaches, 4 génisses, 3 veaux, 2 chevaux, 15 porcs, pas de volaille.

#### II. La famille

Père, mère, cinq enfants de 12, 11, 10, 9 et 3 ans. Un employé durant cent-vingt jours.

#### III. Les recettes

Elles sont constituées de la façon suivante :  
 23 % par la paie du lait  
 58 % par des ventes de bétail et des encassemens d'estivage  
 12 % par des ventes de bois  
 7 % par des subsides divers et les allocations familiales.

#### IV. Les dépenses du ménage

Compte tenu des besoins de l'exploitation, il reste une somme de 9000 fr. à 9500 fr. par an pour couvrir les besoins du ménage et de la famille. Cette exploitation est nettement moins tributaire de la paie du lait que la plupart des exploitations de montagne. Les entrées provenant des ventes de bétail et de l'estivage se répartissent, en effet, régulièrement tout au long de l'année et plusieurs fois par mois.

#### 1. Nourriture

	Production	Achats
Epicerie, boulangerie, boissons, boucherie		4499.40
Lait : 1460 litres à 63 ct.	919.80	
Porc : 230 kg. à 3 fr. 50 (poids viv)	805.—	
	1724.80	4499.40

Ici aussi, apports de la ferme au ménage restreints au lait et à la viande de porc.

#### 2. Autres dépenses

Vêtements	113.05
Amélioration du mobilier, linge de maison	96.—
Loyer (3 pièces sans confort)	600.—
Chaufrage : 12 st. de bois à 30 fr. 360.—	180.—
Produits de nettoyage	341.50
Eau, électricité, téléphone	582.10
Impôts	250.75
Assurance-vie	302.25
Médecin, dentiste, assurance maladie	147.20
Journaux, livres, conc. radio	1540.—
Argent de poche, sorties, coiffure,	334.20
Participation aux sociétés locales	
Cadeaux et divers	
	2684.80
	9386.45

## A propos de notre premier budget

Une lectrice nous écrit :

Madame,

Je me permets de vous demander des explications quant à votre article paru dans « Femmes suisses ».

Il me semble regrettable d'avoir comptabilisé 10 litres d'eau-de-vie dans les comptes du ménage, cette eau-de-vie étant plutôt allouée pour les soins à donner au bétail. Je pense, et d'autres paysannes avec moi, qu'il est mal venu d'insérer, dans un journal citadin, un budget si minime avec ce poste à son actif.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir le relever dans la suite de votre article, car il porte préjudice à la cause paysanne. L'alcool n'a jamais été comptabilisé dans un budget-type, et d'autant plus pour un ménage avec trois jeunes enfants.

Veuillez croire, Madame, à tout l'intérêt que je porte à lire vos articles et excuser cette critique formulée pour éviter qu'on croie que le paysan boit environ 1 litre d'eau-de-vie par mois.

Dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Madame, mes salutations très cordiales.

L. Bonnet

Ces budgets de paysannes n'ont de valeur que s'ils sont parfaitement exacts et sincères. Si l'on commence à « arranger » les chiffres et les faits on n'obtiendra plus qu'un budget-type qui n'apportera rien de nouveau. Cette suite d'articles qui englobera aussi bien des petites exploitations que des grandes, des paysans aisés que des paysans générés, n'est pas destinée à doubler la statistique de Brugg mais à montrer aux citadins comment se « débrouillent » les paysannes dans des conditions données.

En ce qui concerne la consommation d'eau-de-vie, nous sommes au regret de confirmer à Mme B. qu'en l'occurrence il s'agit bien de l'eau-de-vie gardée pour le ménage, l'eau-de-vie destinée au bétail étant comptée à part. Cependant, il me semble difficile d'imputer à péché le fait d'avoir gardé 10 litres de kirsch ou de prunelle pour son propre usage en une année où les fruits étaient particulièrement sucrée et l'eau-de-vie particulièrement réussie ! Il est d'ailleurs étonnant et significatif que nous n'ayons pas reçu de lettres de citadines choquées !

**Rolle**  
*Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!*  
**Pâtes de Rolle**  
 avec bons de voyage

**Léon Smulović**  
 ● HORLOGERIE  
 ● BIJOUTERIE  
 Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.  
 Genève, Terrassière 5  
 Tél. 36 54 89

**INSTITUT DE BEAUTÉ**  
**LYDIA DAİNÖW**  
 Ecole d'esthéticiennes  
 Place de la Fusterie 4  
 Genève  
 Tél. 24 42 10  
 Membre de la FREC